# Le S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne

S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne

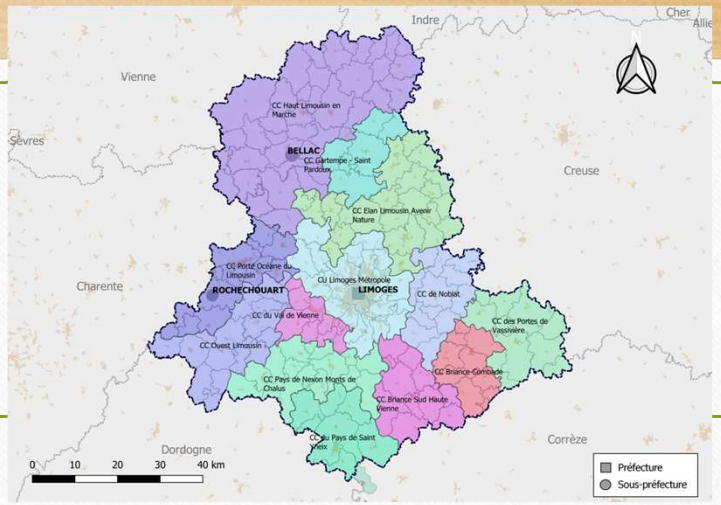


- Situé en Haute Vienne, le S.I.C.T.O.M. SHV a été crée le 3 juillet 1981 et compte:
- 2 Communautés de Communes regroupant 18 communes ( Pays de Saint Yrieix et Briance Sud Haute Vienne)
- 21 000 habitants
- 13 360 usagers

# La facturation sur le territoire

S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne

Communauté de Communes Pays de Saint Yrieix:

- Compétence facturation transférée au S.I.C.T.O.M. SHV
- Redevance d' Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative depuis le 1er janvier 2022
- Edition des factures par le SGC
- Part fixe: abonnement dépendant de la taille du bac
- Part variable: taille du bac x prix au litre.

Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne:

- Compétence facturation transférée au S.I.C.T.O.M. SHV
- Redevance d' Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative depuis le 1er janvier 2021
- Edition des factures par le SGC
- Part fixe: abonnement dépendant de la taille du bac
- Part variable: taille du bac x prix au litre.

# Ligne temporelle de la mise en place de la tarification incitative

I. C. T. O. M.
ud Haute-Vienne

Début de l'étude nov 2017

Fin de l'étude sept 2018

Délibération de mise en place TI nov 2018

Enquête sur le terrain

1er Facturation REOMI CCBSHV

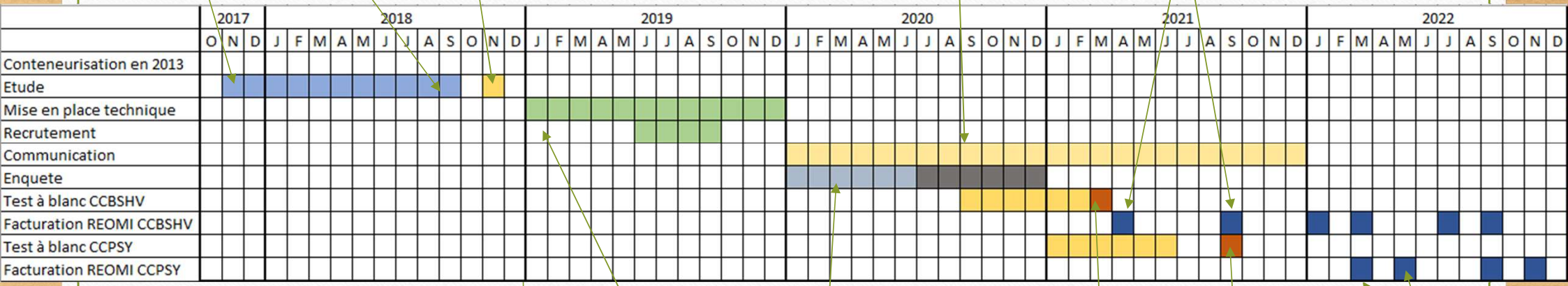


Recensement des besoins ( AO marché de collecte et de logiciel informatique) ainsi que recrutement du personnel avec formation

Réunion publique et enquête par courrier

Levées à blanc

Facture à blanc CCBSHV mars 2021

Facture à blanc CCPSY sept 2021

1er facturation REOMI CCPSY

S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne

# Le Principe de facturation retenu

- La part fixe couvre les frais fixes du service et la part variable couvre les frais variable en fonction du tonnage d'élimination des déchets ( incinération)
- Dans la mesure du possible, l'usager est équipé d'un bac individuel pucé. La levée du bac lui est donc propre. Chaque levée réelle lui est comptée.
- En cas d'impossibilité technique d'avoir un bac individuel (passage du camion ou habitat collectif), l'usager est rattaché à un point de regroupement collectif ( environ 200 points sur le territoire du S.I.C.T.O.M. SHV). Afin d'individualiser la part variable, l'usager doit se fournir en sacs prépayés dont le tarif au litre est exactement le même que pour les bacs individuels.
- Seul cas particulier, les assistantes maternelles ont droit à un bac sans abonnement pour leur activité professionnelle ( elle facture donc juste la levée aux parents)
- Pas de tarif particulier pour les résidences secondaires ou la situation de l'usager ( nbre de personnes au foyer ou revenus …)

# Evolution de la tarification 2020-2022

- En 2020, la tarification de REOM a été réalisée par la CCBSHV et comprenait 15 tarifs différents dont pour 90 % des usagers un tarif à 231 € pour 2 personnes et un tarif à 255 € pour 3 personnes et plus.
- En 2021, la tarification de la REOMI a été réalisée par le S.I.C.T.O.M. et comprenait 4 tarifs en fonction de la taille du bac.
  10 127 factures ont été émises pour une moyenne annuelle de 220 € (abonnement et levé inclus).

# La tarification 2022

- L'abonnement est compté par bac utilisé par l'usager et sera compté mensuellement en cas de changement de situation de l'usager (déménagement, changement de la taille du bac).

- Le tarif du forfait fixe correspond aux frais fixes du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne à l'exception du marché de collecte et des frais d'incinération des Ordures Ménagères et est identique pour tous les usagers et est fixé à **94 €** pour l'année 2022.
- Le tarif de la part fixe au bac correspond aux frais engendrés par le marché de collecte des ordures ménagères et est fixé à **0,35 €** du litre pour l'année 2022.
- Le tarif de la levée du bac correspond aux financements du transports et du traitement des Ordures Ménagères et est fixé à **0,016 €** le litre du bac pour l'année 2022.

| | Abonnement | | | Consommation |
|---|---|---|---|---|
| Taille du bac | Forfait fixe | Part fixe au bac | Total abonnement | Levée unitaire |
| 120 l | 94 € | 42 € | 136 € | 1.92 € |
| 240 l | 94 € | 84 € | 178 € | 3.84 € |
| 360 l | 94 € | 126 € | 220 € | 5.76 € |
| 660 l | 94 € | 231 € | 325 € | 10.56 € |

# Les résultats obtenus

- Poids
- Baisse de 12 % sur 2019-2020
- Baisse de 24 % sur 2020-2021
- Soit une baisse globale de 33,1 % depuis le début de la communication sur la TI.

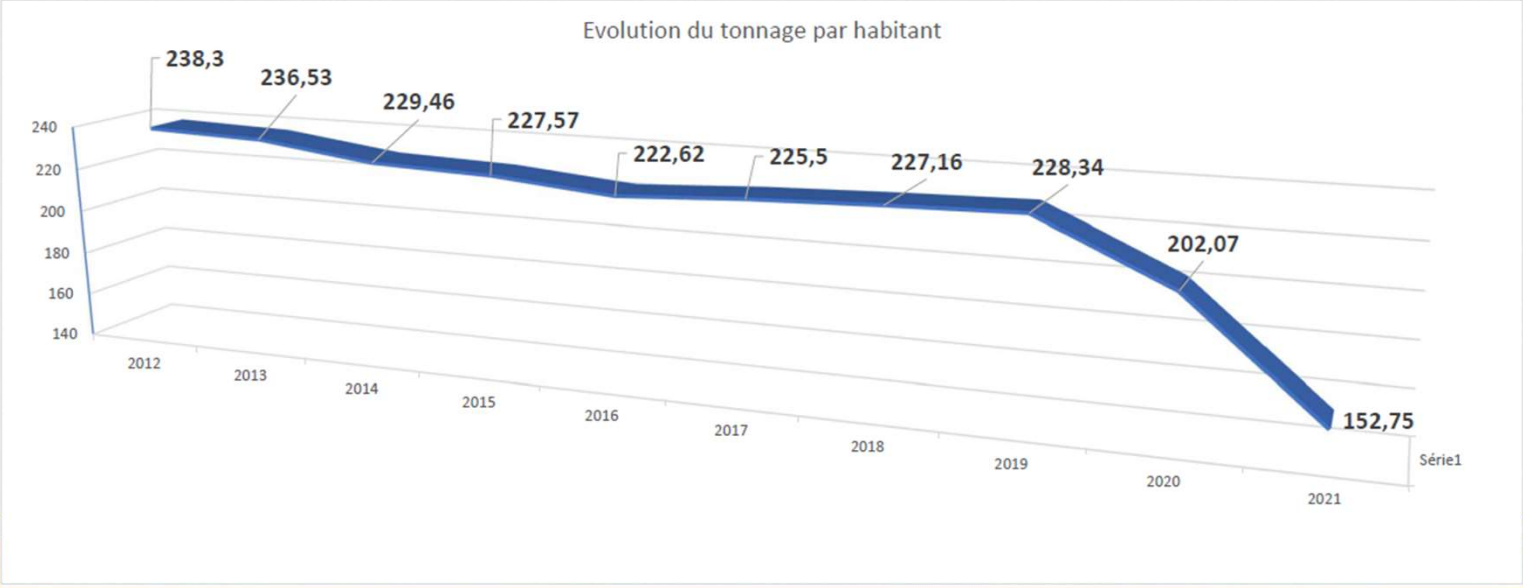

# Les couts humains, techniques et financiers

- Recrutement de 2,5 ETP pour la TI
- Marché de Logiciel
- Bac à remplacer
- Véhicules dédiés
- Envoi des enquêtes et de la communication( tarif)
- Envoi facture fictive ( tarif)
- Exploitation des courriers d' enquêtes

- Total: 5 personnes en permanence, réclamation usager, distribution composteurs ind, communication

# Eléments financiers

Dépenses

- 2020 :
- 76 500€ ( agents) + 88 000 € (fct) soit 164 800 €
- 112 000 € ( investissement)

- 2021:
- 78 000 € agents + 88 000 € (fct) soit 166 000 €
- 95 000 € (investissement)

Recettes

- Subvention Ademe: 138 000 € en 2021 et 63 000 € en 2022

- Economie sur incinération tonnage : 558 t en 2020 à 120 € soit 66 960 € et 1032 t en 2021 soit 124 872 €
- Passage en demi collecte au 01/01/2022: baisse du marché de collecte de 214 000 € par an.